

Les mères seules avec enfants et leurs espaces de vie. Une enquête en cours en Bretagne

Frédéric Leray
Raymonde Séchet
Université Rennes 2, UMR 6590 ESO

Dans les sociétés occidentales, les normes sociales ont longtemps prescrit que les enfants soient élevés par leurs deux parents, de préférence unis par les liens du mariage et se partageant les rôles entre «Monsieur Gagnepain» (Strobel, 1997) et la charge de la maisonnée. Or, aujourd'hui, les formes familiales se diversifient et de plus en plus de familles avec enfant(s) ne répondent plus à ce modèle. C'est le cas des familles monoparentales qui représentent près de 20% des familles françaises avec enfants en 2005 contre 9,4% en 1968. Cette augmentation découle en grande partie de l'augmentation du nombre de séparations : en 1999, neuf familles monoparentales sur dix le sont parce que les parents vivent séparément alors qu'en 1962 le veuvage était la première cause de monoparentalité. A cette date, 55% des parents seuls étaient veufs ou veuves (Insee, 1999). Les situations familiales sont devenues d'autant plus diverses que les séquences de vie se succèdent : la monoparentalité n'est pas un état en soi mais une situation à un moment donné et qui précède bien souvent une recomposition familiale (Neyrand, 2001, p.21). L'évolution des rôles sociaux a toutefois ses limites et, en cas de rupture ou de divorce, les enfants restent le plus souvent avec leur mère. C'est pourquoi la grande majorité des parents seuls sont des femmes (85% en 2005, selon l'Insee). La Bretagne n'a pas échappé à ces évolutions : en 2005, 16,9% des familles avec enfants vivant en Bretagne sont monoparentales, et 90% des parents sont des femmes (Insee, 2005).

Ce contexte nous a incités à proposer à la Région Bretagne un projet de thèse sur un aspect peu traité dans la littérature : les mobilités résidentielles et quotidiennes des familles monoparentales en Bretagne (ARED n° 06007534, depuis Octobre 2006). En effet, les familles monoparentales ne sont que très rarement étudiées sous l'angle de leur spatialité et de l'importance des espaces de vie dans le vécu au quotidien. Ces thématiques supposent d'élargir les recherches au-delà des entrées qui sont, classiquement, celles de la sociologie de la famille. Les recherches sur les familles monoparentales ont jusqu'à présent assez peu porté sur l'espace de vie des familles, l'espace n'ayant été pris en compte que comme localisation (Lebras, Goré, 1984) et cadre des politiques publiques (Pitrou, 1999).

Cet article présente la démarche mise en œuvre pour mener à bien ce projet. Il est organisé en deux parties. La première présente les éléments essentiels de la construction de l'objet de recherche en partant de l'idée que les familles monoparentales sont, certes, de plus en plus des familles comme les autres mais qu'en même temps, elles subissent des contraintes spécifiques qui les rendent souvent plus vulnérables que les autres familles avec enfants. Le logement est un des éléments qui participent à la construction de l'espace social de vulnérabilité des familles monoparentales. C'est en fonction de celui-ci que s'organisent les déplacements au quotidien. La deuxième partie présente la méthodologie mise en œuvre pour collecter les informations nécessaires à la recherche. Le projet repose sur la réalisation d'une enquête par questionnaire qui sera complétée par des entretiens semi-directifs. Après un bilan de la phase de test et une présentation des modalités de constitution de la population source, nous présentons les grandes thématiques du questionnaire. Celles-ci reprennent les principaux éléments du modèle de l'espace social de vulnérabilité des familles monoparentales déjà proposé dans plusieurs recherches antérieures (David et al., 2003 ; David et al., 2004, Séchet et al., 2002) et dont la thèse en cours doit tester la pertinence. Les questions posées doivent, en effet, permettre de voir dans quelle mesure les familles monoparentales sont confrontées dans leurs espaces de vie à des dynamiques qui favorisent la pauvreté économique, la marginalisation, l'exclusion sociale.

1. Réalités d'un phénomène social et enjeux de la recherche

▪ Quelques éléments de contexte

L'expression « famille monoparentale », inspirée de la *one-parent family* identifiée par les sociologues anglo-américains, n'émerge véritablement en France qu'à la fin des années 1970. Elle se diffuse dans les années 1980 sous l'effet de l'évolution des structures familiales, des recherches en sociologie de la famille et des mobilisations féministes, mais aussi des politiques publiques. Même s'il y a toujours eu des enfants ne vivant pas avec leurs deux parents, c'est seulement au cours des dernières décennies que les familles monoparentales ont accédé à une véritable visibilité sociale et ont été l'objet d'une attention politique.

La proportion des familles monoparentales dans le total des familles avec enfants de moins de 25 ans ne cesse de croître depuis trente ans, passant de 9,4 % en 1975 à 19,8 % en 2005 (tableau 1). Aujourd'hui, 19,2% des enfants vivent avec un seul de leurs parents, le plus souvent chez leur mère (16,5%, Insee, 2006).

Tableau 1 : Evolution du nombre de familles monoparentales dans le total des familles avec enfants en France (en %)

	1968	1975	1982	1990	1999	2005
Nombre de familles monoparentales	719 700	776 260	887 040	1 175 444	1 493 700	1 760 000
% de familles monoparentales	9,3	9,4	10,2	13,2	17,4	19,8
% des enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille monoparentale	7,7	8,1	8,9	11,2	15	17,5

Champ : ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans et enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille monoparentale. Source : Insee, recensements de la population, 2005

Cette augmentation s'accompagne d'une évolution des modalités de constitution des familles monoparentales. Durant les trente glorieuses, deux modalités s'imposaient. La première est le veuvage, inhérent à l'importance des décès précoces, tant des pères que des mères. La mortalité de ces dernières au moment de l'accouchement a progressivement diminué au fil des années (avancées médicales, meilleur suivi des grossesses...). Par ailleurs, les nombreuses naissances d'enfants issus de grossesses plus ou moins subies inscrivait la figure de la « fille mère » dans le champ de la déviance (ces naissances d'enfants « sans père » n'étaient qu'une partie des naissances qualifiées d'illégitimes). Sous l'effet de l'évolution des rapports de genre, de la diffusion de la contraception et de la légalisation de l'avortement (loi Neuwirth en 1967, loi Veil en 1975), les grossesses adolescentes ont diminué, de plus d'un tiers (36%) entre 1980 et 1997 (Ined, 2000). Elles restent néanmoins une préoccupation en France car elles renforcent bien souvent les situations de pauvreté et de précarité préexistantes (Delaunay-Berdaï, 2006).

Aujourd'hui, ce sont surtout les ruptures familiales (divorce, séparation) qui sont à l'origine de la formation des familles monoparentales. Or, ces ruptures sont de plus en plus fréquentes, ce qui contribue à une banalisation de la monoparentalité, renforcée par le fait que la monoparentalité n'est plus une fatalité mais de plus en plus une étape dans des parcours familiaux qui varient au cours de la vie. Les recompositions familiales qui sont elles aussi de plus en plus fréquentes viennent souvent mettre un terme à des situations de monoparentalité. Finalement, les situations monoparentales sont passées « du registre de la déviance à celui de la variance des formes familiales » (Lefaucheur, 1985, p.210).

Cependant, cette banalisation ne doit pas occulter la vulnérabilité des familles monoparentales. 13,9%¹ d'entre elles sont en dessous du seuil de pauvreté en 2001. Cela ne concerne que 6,2% des couples avec enfant(s) et 7,1% de l'ensemble des ménages avec enfants (Insee-Dgi, 2001). Ce n'est pas pour autant la monoparentalité par elle-même qui explique cette vulnérabilité des familles monoparentales mais le fait que celles-ci sont confrontées à des contraintes spécifiques qui les rendent plus vulnérables que la majorité des familles avec enfants.

Le logement et les mobilités quotidiennes comme composantes de la vulnérabilité des familles monoparentales

La protection sociale permet de réduire le nombre de situations de pauvreté monétaire : le taux de pauvreté des familles monoparentales avant transfert (revenu primaire après CSG-CRDS²) est de 41,7% en 2001, celui après transfert est de 13,9% (Insee-Dgi, 2001). Mais la pauvreté a d'autres dimensions qu'économiques que l'apport de prestations sociales ne fait pas disparaître. Le projet en cours s'appuie sur l'hypothèse que les femmes seules avec enfants sont prises dans un ensemble de contraintes et de facteurs d'inégalités, à la fois parce qu'elles sont dirigées par des femmes et parce qu'elles ne comportent qu'un parent. L'hypothèse est que la plus grande fréquence de la pauvreté des femmes seules avec enfant(s) s'inscrit dans un « espace social de vulnérabilité » (au sein duquel les situations de pauvreté émergent à la rencontre de trois dimensions (Séchet et al., 2002, p.259) (figure 1) :

- la dimension familiale, avec notamment des contraintes d'emploi du temps inhérentes à l'obligation de devoir faire face seule et qui peuvent rendre difficile la pérennisation de réseaux sociaux larges, et, malgré la banalisation des familles monoparentales, le poids des représentations ou des modèles traditionnels ;

- la dimension économique puisque les mères seules doivent pourvoir aux besoins de la famille alors que le marché du travail est défavorable aux femmes (salaires plus faibles, emplois sous-qualifiés, contrats à durée déterminée et emplois à temps partiels plus fréquents - Milewski, Dauphin, Kesteman, Letablier, Meda, 2005, p.175) ;

- la dimension spatiale qui comporte deux aspects. Le premier, relatif aux ressources territoriales locales, est un facteur de différenciation spatiale entre les familles monoparentales. Le second est relatif aux pratiques des espaces par les femmes seules avec des enfants. C'est précisément celui qui constitue l'objet du projet.

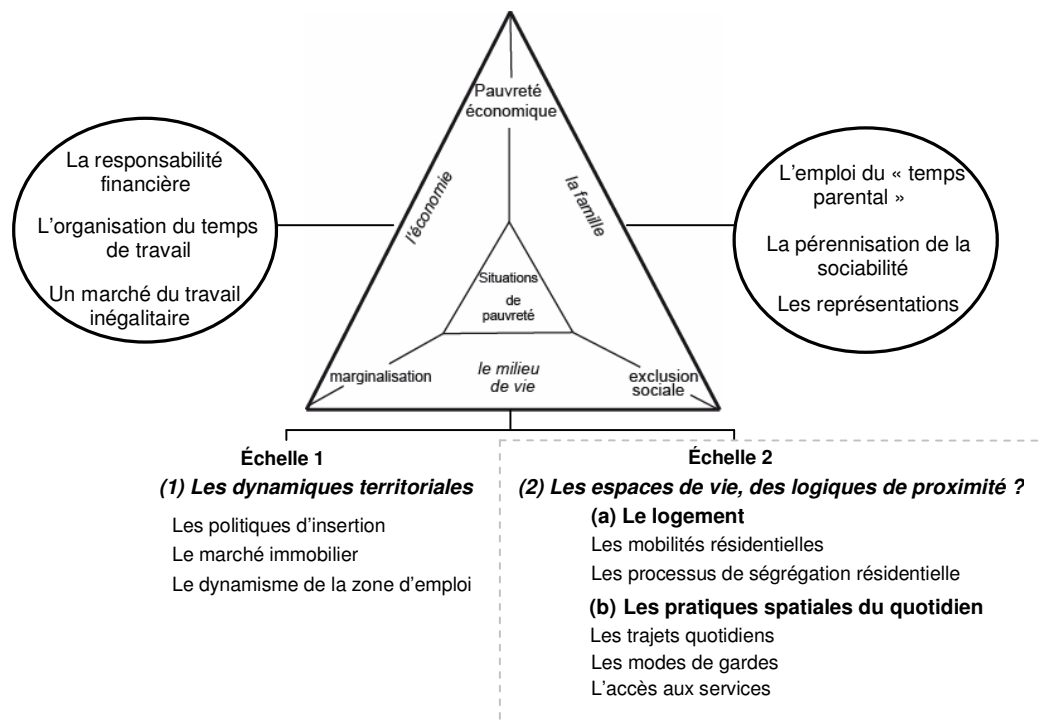
Dans cet « espace social de vulnérabilité », interagissent précarité sociale, pauvreté économique, pauvreté des conditions de vie, au risque d'une aggravation mutuelle et d'une déstabilisation cumulative : « Le risque n'est pas la monoparentalité en tant que telle, c'est l'accumulation » (Naves 2001, p. 14). Par exemple, pour les mères seules, les contraintes liées à l'articulation vie professionnelle/vie familiale sont plus lourdes en termes financiers et en temps que pour les femmes en couple (Letablier, 2007, p.45).

Le projet vise à étudier les pratiques spatiales et les mobilités des familles monoparentales, selon la double hypothèse que, d'une part, l'entrée en monoparentalité et les contraintes inhérentes à l'obligation de faire face seule peuvent générer des changements résidentiels importants et que, d'autre part, l'organisation des déplacements quotidiens est fonction de la contrainte temporelle et économique, ces spatialités contraintes pouvant, en retour, être sources de vulnérabilité. Pour cela, on s'intéressera aux mobilités des mères seules selon deux temporalités : les mobilités résidentielles et les déplacements au quotidien.

¹ Champ : les enfants sont âgés de moins de 25 ans et sont célibataires. Le taux de pauvreté monétaire proposé prend en compte le niveau de vie final, après prestations familiales, aides au logement et minima sociaux. Les ménages pauvres sont ceux qui disposent de ressources inférieures à 50 % du revenu médian. Les personnes pauvres sont celles qui appartiennent à ces ménages (Insee, enquête revenus fiscaux, 2004).

² Revenu primaire après prélèvements sociaux : Contribution Sociale Généralisée (CSG) et Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

Figure 1 : L' « espace social de vulnérabilité » des mères isolées



Source : SÉCHET Raymonde, DAVID Olivier, QUINTIN P., *Les familles monoparentales et la pauvreté*, La Documentation française, Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion 2001-2002, 2002, d'après M. Watts et H. Bohle (1993), "The space of vulnerability: the causal structure of hunger and famine", *Progress in Human Geography*, 1993, vol. 17.11, pp. 43-67

Le premier volet de la recherche vise à prendre la mesure des effets de la monoparentalité en matière de logement. Il s'agira bien sûr d'observer les différents aspects relatifs au logement (localisation, statut, nature, confort). Les contraintes financières, fonctionnelles et temporelles qui pèsent sur les mères isolées – telles que le besoin de proximité ou de mise à distance – restreignent potentiellement le choix du logement. S'y ajoutent des aspects plus psychologiques, tels que le souci de préserver les relations avec le père du ou des enfants qui peut justifier la propension des mères séparées ou divorcées à se rapprocher du lieu de résidence de leur ex-conjoint afin de pérenniser la sociabilité de leur(s) enfant(s) (Buisson, Mermet, 1988). En fait, les facteurs qui interviennent dans le choix du logement sont multiples. Le niveau de ressources, le statut matrimonial antérieur, le milieu de vie, la nature des relations avec l'ex-conjoint, l'âge des enfants sont autant de déterminants. Il est essentiel de mesurer les conséquences de ce choix plus ou moins contraint, lesquelles peuvent se traduire par des processus de ségrégation (les familles monoparentales sont nombreuses dans les quartiers relevant de la politique de la Ville) mais aussi, au niveau individuel, par des représentations négatives du logement et de son environnement. Une perspective diachronique est indispensable pour prendre la mesure des changements de localisation qui découlent de l'entrée en monoparentalité et de l'évolution des parcours résidentiels des femmes concernées. On cherchera aussi à savoir si ces évolutions sont spatialement différenciées en fonction de l'évolution des marchés du logement. On pourra par exemple se demander si la construction de nouveaux collectifs locatifs privés dans les couronnes périurbaines permettent d'éviter un retour contraint vers le locatif social de la ville-centre.

Le deuxième volet du projet correspond à une autre temporalité : celle des mobilités au quotidien. Il exige une étude approfondie des déplacements au sein des familles monoparentales. Les spatialités dépendent largement d'un système d'opportunités, d'aspirations spécifiques et de ressources personnelles (revenus, réseaux sociaux, moyens de locomotion). L'enjeu est de savoir si la monoparentalité entraîne une restriction des espaces de vie. Encore plus que pour le premier volet du projet, il faudrait pouvoir comparer avec des familles comportant deux parents mais les modalités de réalisation de la recherche ne le permettront pas.

2. Les conditions de la recherche : l'enquête par questionnaire et le soutien de la Fédération bretonne des Caisses d'allocations familiales

2.1. Éléments de méthodologie(s)

Le projet s'inscrit dans le prolongement des travaux déjà réalisés au sein de l'UMR ESO pour l'Observatoire national de la pauvreté en 2001-2002 (Séchet, David, Quintin, 2002) et pour la Caisse Nationale d'Allocations Familiales de 2002 à 2004 (David, Eydoux, Ouallet, Séchet, 2003 ; David, Eydoux, Sechet, Martin, 2004). Concrètement, il suppose de s'intéresser :

- aux conséquences d'une entrée en monoparentalité sur les lieux de résidence et les pratiques spatiales des mères seules avec enfant(s) en tenant compte des milieux de vie, ce qui suppose de connaître les situations familiales, de logement et d'emploi ;
- aux contraintes spécifiques en matière de logement engendrées par l'entrée en monoparentalité. Là encore, il est nécessaire de prendre en compte la diversité des situations dans la mesure où les contraintes relatives au choix du logement ne sont pas assumées par toutes de la même manière ;
- aux tactiques mises en œuvre par les mères interrogées afin de pérenniser leurs réseaux de sociabilité et ceux de leurs enfants ;
- au vécu de la monoparentalité des mères seules avec enfant(s) sous l'angle de la représentation des milieux de vie. Il s'agit de s'intéresser notamment aux questions d'isolement, de sentiment de déqualification (ruptures dans les parcours résidentiels), de sentiment d'insécurité et de mal-être pour les enfants et pour soi.

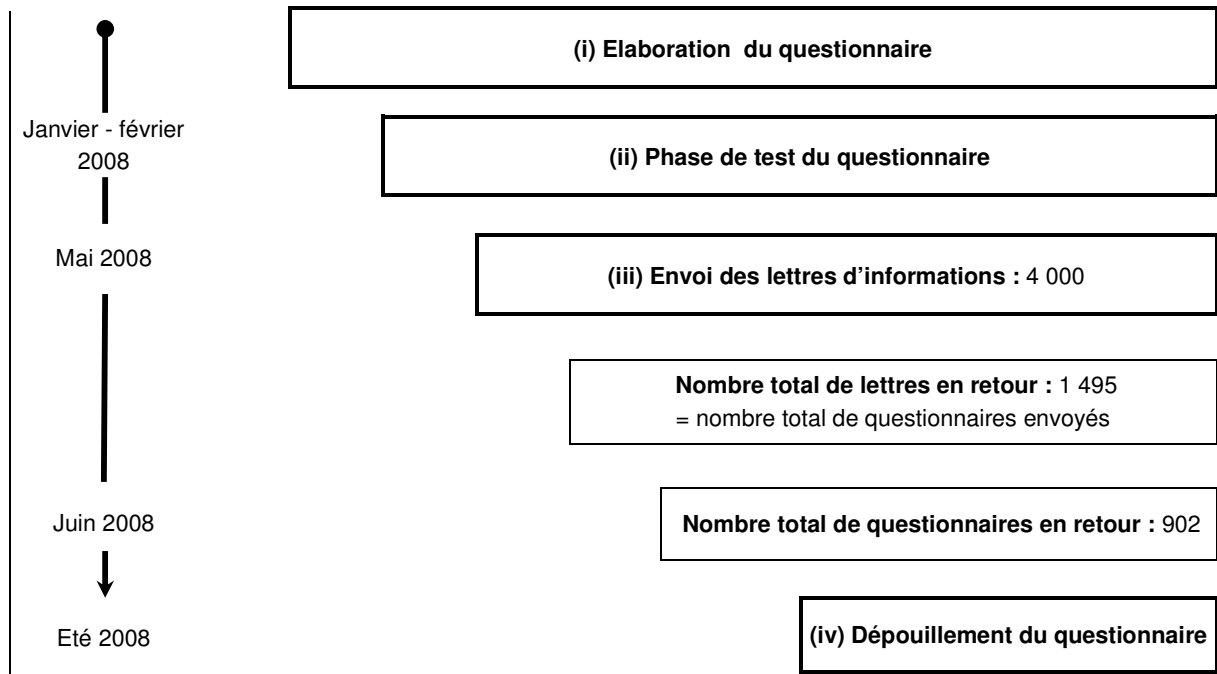
Pour cela, il est envisagé de combiner une enquête par questionnaire et des entretiens semi-directifs. Ceux-ci sont rendus possible par le soutien apporté au projet par la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales avec laquelle une convention a été signée. Celle-ci se charge de l'envoi du questionnaire aux mères isolées préalablement ciblées : tout d'abord, l'envoi de 4 000 lettres d'informations demandant leur accord pour participer, comme l'a exigée la commission nationale de l'informatique et des libertés (C.N.I.L), puis, l'envoi des questionnaires aux mères isolées ciblées par la recherche. Les CAF n'ont pas autorisé la diffusion d'une enquête supplémentaire auprès des familles en couple. Cela aurait pourtant permis une étude comparative entre les mères isolées et les mères en couple.

2.2. Présentation

La collecte des données nécessaires pour la réalisation du projet passe d'abord par la réalisation d'une enquête par questionnaire à l'échelle de la Bretagne. L'appui de la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales supposait que les terrains retenus pour l'observation soient répartis sur les cinq caisses régionales que compte la Bretagne (une par département sauf dans le Finistère qui compte deux caisses). L'hypothèse de l'inégale capacité des espaces de vie à offrir plus ou moins de ressources (caractéristiques du marché de l'emploi, réseaux de transports, offre de services de garde...) a justifié le choix de mener les observations dans tous les types d'espaces : pôle urbain, périurbain et espace rural (cf. carte en annexe).

Cette enquête a été prévue sur une durée de neuf mois, avec quatre phases avant l'exploitation des résultats : élaboration du questionnaire, test, envoi de lettres d'information pour répondre aux exigences de la CNIL puis envoi du questionnaire et saisie des informations.

Figure 2 : Chronologie de l'enquête



2.3. La phase de test du questionnaire

La qualité des données récoltées et ensuite celle des résultats dépend largement de cette phase. Réalisé auprès d'un petit nombre de personnes, le test permet de vérifier la compréhension des questions par les enquêtées. Il a été effectué en janvier et février 2008 sur la version quasi définitive du questionnaire (même papier, même format, même organisation que dans la version définitive). Le questionnaire initial comportait quatre-vingt quinze questions portant sur les conséquences de la monoparentalité sur le logement, la situation professionnelle et financière, les trajets quotidiens, les modes de gardes, les réseaux sociaux et l'emploi du temps hebdomadaire des mères aujourd'hui en situation monoparentale. Puisque le test a pour objectif d'améliorer le questionnaire, les personnes interrogées ont été invitées à formuler des remarques. Il était donc important que ce test soit effectué auprès de mères aux parcours de vie différents et aux profils aussi variés que possible : l'âge, la situation matrimoniale et la catégorie socioprofessionnelle ont été autant d'éléments pris en compte dans le choix des mères rencontrées pour cette phase de test. Réseaux personnels et entourage scientifique ont permis d'identifier les personnes correspondant aux profils souhaités. Dix personnes ont accepté de participer au test du questionnaire ; sept d'entre elles ont été soumises à un entretien semi-directif complémentaire (tableau 2).

Tableau 2 : Profil des répondantes soumises au test du questionnaire

Nom	Age	Nombre d'enfants	Situation matrimoniale	CSP
Mme A.	23	1	Séparée	Inactif (Etudiant)
Mme B.	34	1	Séparée	Professions intermédiaires
Mme C.	44	1	Divorcée	Professions libérales
Mme D.	29	1	Séparée	Employés
Mme E.	53	2	Divorcée	Employés
Mme F.	44	2	Divorcée	Professions libérales
Mme G.	26	1	Séparée	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise

Note de lecture : CSP (catégorie socioprofessionnelle)

Le test a aussi permis d'évaluer le temps nécessaire pour le remplissage du questionnaire. L'entretien a été l'occasion de recueillir les remarques sur d'éventuelles questions oubliées, sur la forme du document à remplir ou sur des problèmes de formulation des questions. Le face-à-face entre le doctorant et les enquêtées a permis d'observer les réactions des répondantes devant chaque question. Pour ce questionnaire comme pour tout autre, trois interrogations majeures se posent au cours de cette phase de test :

▪ **Les enquêtées peuvent elles répondre aux questions posées ?**

Puisque la pertinence des réponses ainsi que leur validité scientifique dépendent du niveau de compréhension des questions par les enquêtées, leur formulation doit être conçue de manière simple et claire. Le langage des participantes prime sur les concepts du chercheur ! Le degré de compréhension des mots employés dans le questionnaire diffère selon le milieu social des mères interrogées et chaque remarque doit être prise en considération : s'il faut expliquer, c'est qu'il faut corriger. Par exemple, au lieu d'employer les expressions « espaces de vie », « parcours résidentiels », « ressources financières » et « actif », il est préférable de parler de « lieux d'activités », de « déménagements », de « revenus » et de « salarié » (en précisant la catégorie socioprofessionnelle). De même, il est utile de préciser le sens de chaque terme indispensable mais pouvant être source d'incompréhension, tels que « dépenses primaires et secondaires », « cohabitation et séparation » et « espaces récréatifs ». Enfin, il s'est avéré essentiel durant les entretiens d'employer l'expression « mères seule(s) avec enfant(s) » plutôt que de parler de « mères isolées », souvent ressentie comme stigmatisante, afin de ne pas réduire la situation de monoparentalité à un problème d'isolement. Plus largement, toute formulation pouvant laisser penser à un jugement de valeur doit être bannie.

Une deuxième difficulté tient à la nature de certaines informations qui sont considérées comme indispensables par le chercheur mais sont délicates à recueillir, notamment parce qu'elles peuvent être considérées comme confidentielles ou intimes. Au cours de cette phase de test, les questions sur les sources de revenus, principalement sur les allocations touchées par les mères interrogées, ont provoqué une certaine méfiance d'un contrôle accru de leurs droits aux prestations, voir même la crainte de se faire retirer ces mêmes prestations. Par conséquent, la garantie de l'anonymat des réponses est rappelée à plusieurs reprises, en introduction du questionnaire et sur la lettre d'accompagnement. En outre, afin de mettre en confiance la personne interrogée et éviter tout sentiment de malaise, le questionnaire débute par les questions les moins engageantes pour finir par les questions qui le sont le plus. Celle sur l'isolement des mères isolées est dès lors posée sur un plan général, sans formulation personnalisée pouvant créer un rejet ou un quelconque désir de se conformer à la norme sociale. En ce qui concerne les questions relatives aux ressources financières, il s'est avéré impossible de demander le montant des revenus. C'est pourquoi une seule question a été retenue sur la capacité ou non à couvrir l'ensemble des dépenses primaires et

secondaires au quotidien. Outre les remarques des mères interrogées à ce sujet, il s'agissait aussi d'une recommandation de la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales.

▪ **La forme et l'organisation du questionnaire captent-elles l'attention des enquêtées ?**

Dans la mesure où le questionnaire est rempli par les enquêtées elles-mêmes, il est important que ses objectifs et ses principaux thèmes apparaissent clairement. Le questionnaire est structuré de manière à rendre visible la succession des thématiques : le logement, la situation professionnelle, les modes de garde, les trajets quotidiens et le réseau social. Suite aux réserves concernant les questions d'introduction, parfois jugées trop confuses, chaque thématique est introduite par une question d'ordre général débutant ainsi : « devenir une mère seule avec enfant(s) a-t-il eu des effets sur... ? ». Ensuite seulement sont posées des questions plus précises.

Le questionnaire comporte les trois types de questions communément utilisées : des questions semi-ouvertes auxquelles la mère interrogée répond en choisissant parmi les propositions du questionnaire ou en donnant une réponse nouvelle ; des questions numériques qui appellent une réponse chiffrée (questions relatives à l'âge ou aux distances par exemple) ; des questions ouvertes qui proposent aux mères interrogées de répondre librement, par une ou plusieurs phrases. En ce qui concerne les questions fermées, les réponses formulées à l'avance ont pu poser problème. D'abord parce que les propositions de réponses selon un barème du type « oui, tout à fait », « plutôt oui », « plutôt non », « non, pas du tout » ont parfois surpris, du fait de leur caractère dichotomique. Ensuite parce que certaines séries de propositions de réponses se sont avérées être incomplètes. Par exemple, en ce qui concerne les modes de garde, perçu comme inutile par la personne sans emploi, le type de logement (cas d'un retour au logement parental) ou la situation professionnelle (étudiante avec « petits boulots »). Les catégories « autres » ou « ne me concerne pas » ont donc été plus fréquemment utilisées.

La durée nécessaire pour remplir le questionnaire pouvait être source de lassitude et d'agacement de la part des enquêtées. Ainsi, quelques doutes ont été évoqués concernant la quantité d'information demandée. Celle-ci était trop importante : quatre vingt quinze questions pour environ une heure de rédaction. Le test a également permis de prendre conscience de redondances qui dispersait l'intérêt porté par l'enquêtée au questionnaire. Des questions qui demandaient un temps de réponse assez long ont été enlevées du questionnaire et ne seront posées qu'aux mères qui accepteront les entretiens. C'est le cas des questions relatives à la description des emplois du temps au quotidien. Le nombre de tableaux permettant une plus grande rapidité de réponses a été augmenté. Dans la version finale, soixante quatorze questions sont proposées aux répondantes pour un temps de réponse d'environ quarante minutes.

▪ **Quelle est l'opinion générale des répondantes sur le document ?**

La maniabilité et l'esthétique du questionnaire sont des aspects formels importants. En effet, le document doit susciter l'attrait et l'intérêt de l'enquêtée qui, ainsi, sera plus encline à fournir des informations claires et utiles pour la recherche. Les enquêtées de la phase de test ont donc été appelées à donner leur avis sans a priori sur l'utilité de consacrer quelques minutes de leur temps au questionnaire afin de savoir si celui-ci engendre réserve et/ou curiosité. La question était d'autant plus importante que, par son objet, cette enquête pénètre l'intimité des situations familiales et peut être source de rejet. Or, de manière générale, l'opinion des mères interrogées fut positive, précisément parce que l'objet de l'enquête porte sur un parcours de vie souvent semé d'embûches. Répondre au questionnaire a souvent été considéré comme une possibilité d'alerter l'enquêteur, et indirectement l'action publique, des difficultés vécues par les mères de famille monoparentale. Il est dès lors important pour le chercheur de différencier réponse et opinion. Malgré tout, c'est bien une certaine appropriation de l'objet de l'enquête par les répondantes qu'a révélé cette phase de test, étape indispensable avant l'envoi des questionnaires aux mères isolées ciblées par la recherche.

2.4. L'enquête en cours : « les mères seules avec enfant(s) en Bretagne »

▪ La constitution de l'échantillon

Afin d'obtenir un échantillon représentatif, le questionnaire a été envoyé à des mères isolées définies selon les critères suivants :

- Le parent devait assumer la garde d'au moins un enfant au second semestre 2007.
- La population de départ est extraite des fichiers des allocataires de la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales, ou plus précisément des cinq Caisses d'Allocations Familiales de la région.
- La sélection de l'échantillon a été effectuée selon un traitement aléatoire par numéro d'allocataire réalisé par le centre informatique de la Fédération bretonne des Caisses d'allocations familiales. L'absence de critères d'échantillonnage spécifiques (l'âge, le nombre d'enfants, le type de prestations, ...) doit permettre de rendre compte de la diversité des situations des familles monoparentales.

Dans un premier temps, un courrier de présentation de la recherche a été adressé à l'ensemble des mères de l'échantillon. Conformément aux exigences de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ce courrier était accompagné d'un coupon-réponse à retourner à la Fédération bretonne des Caisses d'allocations familiales. Il permettait aux destinataires de faire savoir qu'elles acceptaient de participer à l'étude. Dans un second temps, le questionnaire sous format papier a été adressé aux mères intéressées, accompagné d'une lettre expliquant les finalités de l'étude et d'une enveloppe timbrée pour le retour. Le questionnaire finalisé a été envoyé à 1495 mères isolées résidant dans les quatre départements bretons. A la date du 1^{er} Septembre 2008, 902 questionnaires avaient été retournés, soit un taux de réponse de 60%. Ce pourcentage, tout à fait satisfaisant, montre l'intérêt de l'étude pour les mères isolées interrogées.

▪ Les thématiques du questionnaire

Outre les questions relatives aux caractéristiques de la répondante (âge, statut matrimonial, origine et durée de la monoparentalité) et de son ou ses enfant(s) (âge, scolarité ou activité), le questionnaire comporte des questions relatives à six thématiques importantes pour la réalisation du projet.

Un premier ensemble de questions a trait au logement et au parcours résidentiel. Les questions portent sur les changements de domicile, notamment au moment de l'entrée en monoparentalité, sur le type de logement et son statut, sur la taille et le confort, mais aussi sur les critères de choix du logement. Ces questions relatives au logement sont importantes puisqu'elles sont les seules relatives aux mobilités résidentielles des mères seules avec enfants et, plus particulièrement, aux conséquences des ruptures familiales sur le logement des familles monoparentales féminines. Dans quelle mesure et pour qui l'entrée en monoparentalité est-elle directement responsable d'un déménagement ? Le questionnaire doit aussi permettre d'évaluer la satisfaction des répondantes à l'égard de leur lieu de résidence au moment de l'enquête et d'identifier les facteurs d'insatisfaction.

Un deuxième ensemble de questions porte sur la situation professionnelle. Outre la situation des répondantes sur le marché de l'emploi au moment de l'enquête, les questions doivent permettre de prendre la mesure des conséquences éventuelles du changement de situation familiale. Nous tenterons d'évaluer dans quelle mesure cette vulnérabilité sur le marché du travail tient au fait qu'elles sont seules à devoir assumer au quotidien la garde des enfants. Là encore, cette partie du questionnaire se termine par une question sur la satisfaction des répondantes à l'égard de leur situation professionnelle.

Relevant lui aussi de la dimension économique de l'espace social de vulnérabilité des familles monoparentales féminines, le troisième ensemble de question porte sur la situation économique des familles. Outre la mesure de la pauvreté économique dans l'échantillon enquêté, on cherchera à estimer

l'évolution des conditions matérielles de la famille. L'analyse sera faite en terme de difficultés ressenties puisque les répondantes sont invitées à faire état des difficultés matérielles qu'elles rencontrent au quotidien.

Les trois derniers groupes de questions concernent les dimensions sociales et familiales de l'espace de vulnérabilité des familles monoparentales. Le premier porte sur les mobilités quotidiennes au sein de ces familles. Les répondantes sont invitées à donner des informations sur leur capacité de mobilité et les moyens de transports dont elles disposent et qu'elles utilisent, sur leurs trajets quotidiens, notamment pour se rendre au travail et, si besoin, sur les lieux de prise en charge ou de scolarisation de leur(s) enfant(s). Les informations recueillies doivent permettre une représentation graphique des déplacements. Une représentation graphique par polygones inspirée de la méthodologie utilisée par M. Gilbert pour analyser les déplacements des travailleuses pauvres dans les villes des États-unis (Gilbert, 1998) mettra en évidence les éventuelles variations dans l'ampleur et l'intensité des déplacements selon le type d'espace de vie (urbain/périurbain/rural) et selon les positions sociales. Le deuxième porte plus spécifiquement sur les enfants. Il comporte un premier volet relatif aux modes de garde. Pour les mères seules, la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle se pose avec une acuité particulière. Les arrangements au quotidien pour la garde des enfants peuvent prendre des formes variées selon l'offre locale et les réseaux dont disposent les mères en ce domaine. Le second volet est relatif aux activités de loisirs des enfants, avec une double hypothèse de réduction des activités extrafamiliales et d'arrangements passant par le temps partiel ou l'entraide. Le dernier volet porte sur les réseaux sociaux des répondantes. Les questions posées doivent permettre de voir si le changement de situation familiale modifie la fréquence et la nature des relations avec la famille et les amis. Pour les mères divorcées ou séparées, un groupe de questions porte sur les relations avec les ex-conjoints. Enfin, dans des questions plus personnelles, les mères sont invitées à s'exprimer sur leurs sentiments et leur vécu, notamment, à dire si elles se sentent déqualifiées ou isolées.

Et après le questionnaire ...

Le succès du questionnaire est tel qu'une relance n'a pas été nécessaire. Il va donc être possible de passer rapidement à la phase d'analyse de contenu à l'aide du logiciel d'enquêtes et d'analyse statistique de données *Le Sphinx*®. Pour ce traitement des données, il est prévu de procéder à des tris à plats et des tris croisés. Alors que les premiers apportent des informations sur les côtés du triangle de l'espace social de vulnérabilité, les seconds éclairent plutôt sur les aspects relatifs à ses sommets (pauvreté économique, marginalisation, exclusion sociale). Les tris à plat permettront de dégager les caractéristiques des familles monoparentales féminines en général et selon les espaces en répondant aux questions : où vivent-elles, avec quelles ressources financières, professionnelles, personnelles, et quelle organisation de leur temps ? Les tris croisés permettront des analyses en termes de dynamiques et processus et devraient permettre de valider l'hypothèse que ce n'est pas la monoparentalité en soi qui est à l'origine de la pauvreté de beaucoup de familles monoparentales. Il devrait être possible de montrer que les ruptures familiales et les données relatives aux marchés locaux de l'emploi et les formes de travail sont, parmi d'autres, des facteurs cumulatifs et spatialement différenciés de vulnérabilités qui pèsent inégalement selon les milieux sociaux. Par contre, pour analyser plus finement le vécu de la monoparentalité, il est indispensable de compléter l'enquête quantitative par une démarche compréhensive. Celle-ci va se faire sous la forme d'entretiens semi-directifs. Parmi les questions plus spécifiquement abordées, il y aura celles relatives aux emplois du temps. Pour cela, nous nous inspirerons des outils proposés par la *space-time geography* et des travaux tels que ceux de Melissa R. Gilbert (Gilbert, 1998). Avec cette phase qualitative, pourront être mieux comprises les dimensions spatio-temporelles du vécu des familles monoparentales et les articulations entre mobilités résidentielles et mobilités quotidiennes. Pour que cela soit possible, la Fédération bretonne des Caisses d'Allocations Familiales a autorisé la présence sur le questionnaire d'un encart permettant de contacter les mères qui auront donné leur accord.

Conclusion

Dans cet article, nous avons présenté une recherche en cours sur les mobilités résidentielles et quotidiennes des femmes seules avec enfants en Bretagne réalisée dans le cadre d'une thèse financée par la Région Bretagne. L'enquête par questionnaire, rendue possible grâce au soutien de la Fédération bretonne des Caisses d'allocations familiales, est l'outil le plus adapté, même s'il doit être complété par un travail qualitatif. Au-delà de la présentation de l'objet d'étude et des méthodologies mises en œuvre, l'objectif était de montrer, à ce stade de la construction de l'objet de recherche, l'intérêt du modèle de l'existence d'un espace social de vulnérabilité des familles monoparentales dans lequel la dimension spatiale est importante. Dans ce modèle, l'espace est à la fois cadre, support et enjeu : cadre puisque les familles habitent quelque part, support puisque cet espace offre des ressources dont la mobilisation participe à la différenciation des conditions de vie au quotidien des familles étudiées, enjeu enfin, puisque cet espace est aussi territoire d'intervention pour des politiques publiques pensées à différents niveaux selon la répartition des compétences entre État, Région, départements, communes mais qui convergent toutes localement et participent à la production ou la réduction des inégalités de conditions de vie dont les mobilités résidentielles et quotidiennes sont des indicateurs.

Bibliographie

- Algava, Anne et all.**, enquête revenus fiscaux Insee-DGI 2001, calculs DREES, 2005
- Buisson, Monique, Mermet, Jean-Claude**, « Pratiques sociales de l'habitat et dynamiques de la divortialité », in *Transformation de la famille et habitat*, Paris, INED, coll. « Travaux et Documents », 1988
- Chardon Olivier, Daguët Fabienne, Vivas Émilie**, « Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger », division Enquêtes et études démographiques, *Insee première*, Paris, Juin 2008
- Dandurand, Renée-B.**, « Divorce et nouvelle monoparentalité », *Les classiques des sciences sociales*, Montréal, 2002. Consulté le 14/09/07 sur http://classiques.uqac.ca/contemporains/b_dandurand_renee/divorce_monoparentalite_2002
- David, Olivier, Eydoux Laurence, Ouallet, Anne., Séchet, Raymonde**, « Les familles monoparentales : Une perspective internationale », *L'e-ssentiel Cnaf*, n° 15, juillet 2003
- David, Olivier, Eydoux, Laurence, Séchet, Raymonde, Martin, Claude**, avec la collaboration de Jane Millar, « Les familles monoparentales en Europe », *Dossier d'étude Cnaf*, n° 54, Mars 2004
- Delaunay-Berdaï, Isabelle**, « Le veuvage précoce en France », *Dossier d'étude Cnaf*, n° 85, 2006
- Enquête étude de l'Histoire familiale*, Insee-Ined, 1999
- Enquête revenus fiscaux*, Insee-Dgi, 2001
- Gauthier, Benoît**, dir., *Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2^e édition, 1992.
- Gilbert, R., Melissa**, « Race », Space, and Power : The survival strategies of working poor women, *Annals of the association of American geographers*, 88 (4), 1998
- Le Bras, Hervé, Goré, Catherine**, *Géographie physique et sociale de la famille dans la France actuelle*, CNRS, ATP Famille, 1985.
- Lefaucheur, Nadine**, « Familles monoparentales : les mots pour le dire », dans F. Bailleau, N. Lefaucheur, V. Peyre (sous la direction de), *Lectures sociologiques du travail social*, Éditions ouvrières, Paris, 1985.
- Letablier, Marie-Thérèse, Eydoux, Anne**, *Les familles monoparentales en France*, Centre d'études de l'emploi, n°36, 2007
- Martin-Paineau, Nathalie**, *Les familles monoparentales. Emergence, construction, captations d'un problème dans le champ politique français (1968-1988)*, l'Harmattan, collection Logiques politiques, Paris, 2001
- Milewski, Françoise, Dauphin, Sandrine, Kesteman, Nadia, Letablier, Marie-Thérèse, Meda, Dominique**, *Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité*, Ministère de la cohésion sociale et de la parité, La Documentation française, Paris, 2005
- Neyrand, Gérard**, « Mort de la famille monoparentale et de l'hébergement alterné, du bon usage des désignations savantes », *Dialogues*, Erès, 2001
- Paugam, Serge**, *La société française et ses pauvres*, Paris, PUF, 1993
- Pitrou, Anne**, *Les politiques familiales*, Alternatives sociales, Syros La Découverte, 1994, Paris
- Pourcher, Guy**, *Le peuplement de Paris : origine régionale, composition sociale, attitudes et motivations*, Paris, INED/PUF, coll. « Travaux et documents », n° 43, 1964
- Séchet, Raymonde, David, Olivier, Quintin, Philippe**, « Les familles monoparentales et la pauvreté » in *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion 2001-2002*, La Documentation française, Paris, 2002
- Strobel, Pierre**, « Les mésaventures de Monsieur Gagnepain » dans Ronsin, Le Bras et Zucker-Rouvillois (dir.), *Démographie et politique*, Editions Universitaires de Dijon, 1997

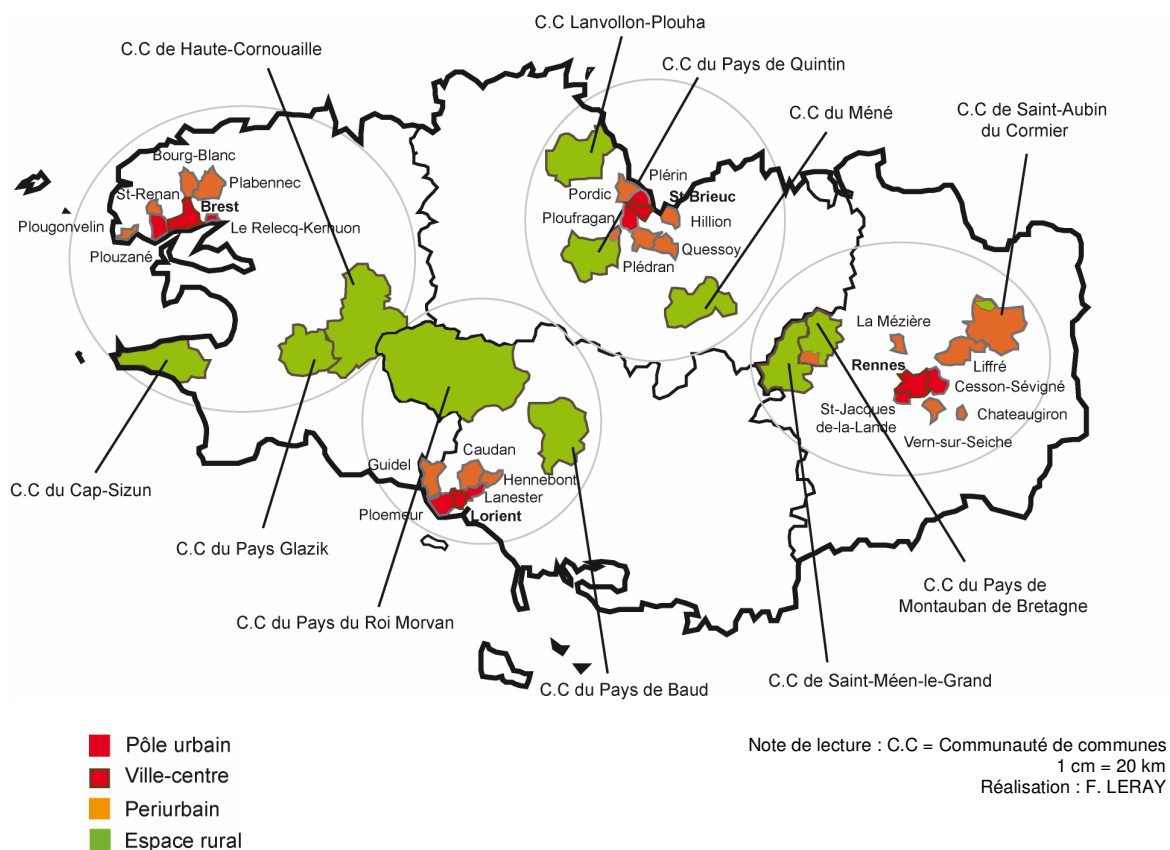
Annexe

Les communes ciblées par la recherche

Le questionnaire intitulé « Les mères seules avec enfant(s) en Bretagne » est envoyé aux mères de familles monoparentales vivant dans un pôle urbain, une commune située en périphérie d'un pôle urbain et une commune rurale.

Les communes ont été sélectionnées selon une logique « centre/périphérie » afin de mettre en évidence leur capacité à offrir des ressources plus ou moins favorables aux familles. Seul le département du Finistère diffère quelque peu dans le choix des communes. La nécessité de répondre à l'attente des cinq Caisses d'allocations familiales de Bretagne explique la prise en compte de trois communautés de communes du Finistère sud en plus d'un ensemble de communes de l'agglomération brestoise.

Le terrain de l'enquête



Définitions³

- **Pôle urbain et ville-centre** : Un « pôle urbain » selon l'Insee
- **Périurbain** : Une « commune monopolarisée » et/ou « multipolarisée » selon l'Insee
- **Commune rurale** : L' « espace à dominante rurale » selon l'Insee

³ Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain ; les communes périurbaines sont les communes des couronnes périurbaines et les communes multipolarisées ; une commune rurale est une commune n'appartenant pas à une unité urbaine (Insee).